

HAUT PAYS DU VELAY COMMUNAUTÉ

REPUBLIQUE
FRANCAISE

REGION AUVERGNE
RHÔNE-ALPES

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-LOIRE

ARRONDISSEMENT
D'YSSINGEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril,
A 20 h 00, le Conseil Communautaire
s'est réuni en séance ordinaire et publique
à Saint-Bonnet-le-Froid (salle des Trois Vallées),
sous la présidence de M. Bernard SOUVIGNET, Président.
(Secrétaire de séance : Jean-Pierre SANTY)*

Nombre de membres :

En exercice : 24

Présents : 21

Ayant pris part au vote
(vote public) : 22

- Pour : 22
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Blanc : 0
- Nul : 0

Date de convocation :

Le 26 mars 2024

Date d'affichage :

Le 26 mars 2024

DELIBERATION N° :

DC/2024-04-08/26

OBJET DE LA SEANCE :

Rénovation énergétique
piscine (Dunières)

Demandes de subventions

Présents : MM. DURIEUX Pierre, GRANGE Jean-Paul, VALLAT Robert, MOULIN Christophe, GOUY Pascal, SABY François-Régis, MOUNIER Lucien, JURY Gilles, SOUVIGNET Bernard, TOURON Jean-Marc, PEYRARD Guy, SANTY Jean-Pierre, BERTHOLON Michel, PEYRARD Nicolas, POINAS Jean-Michel, et Mmes MARCON Catherine, DREVET Hélène, MEYNET Isabelle, MOUNIER Emeline, SOUTRENON Maryline et DURIEUX Gladys.

Excusés : Néant

Absents : Mme MASSARDIER Céline et M. CELLE Hubert.

Pouvoir : Mme JAMES M.-Laure a donné pouvoir à M. SABY F.-Régis.

M. JURY, Vice-Président, rappelle la compétence « piscine » de la Communauté de Communes depuis sa construction.

Il rappelle ensuite la délibération du Conseil Communautaire n° DC/2021-11-29/06 du 29 novembre 2021 approuvant le projet de rénovation énergétique de la piscine à Dunières et sollicitant une demande de subvention concernant ce projet au titre de la DSIL 2022, ainsi que la délibération n° DC/2023-02-27/05 du 27 février 2023 approuvant une demande de subvention au titre du Fonds Vert 2023.

Il explique alors que l'Etat a attribué à la collectivité une subvention DSIL 2022 de 118 200 €, une subvention DETR 2022 de 70 000 € (au titre des reliquats DETR 2022) et également une subvention de 173 400 € au titre du Fonds Vert 2023.

M. JURY expose que les montants initiaux estimatifs pour les travaux de rénovation énergétique de la piscine ont dû être revus à la hausse car la spécificité technique de l'équipement a mal été pris en compte par le bureau d'études en charge du diagnostic initial lors de son estimation prévisionnelle.

M. JURY propose au Conseil Communautaire de compléter le plan de financement initial de ce projet avec le dépôt d'un dossier auprès du Département de la Haute-Loire au titre du CAP 43 afin d'optimiser au maximum le financement de cette opération (dont le coût est important et le temps de retour sur investissement très long) selon le plan de financement ci-dessous :

AR Prefecture

043-244300307-20240408-DC2024040826-DE
Reçu le 16/04/2024

Dépenses	Recettes
Travaux de réhabilitation énergétique 735 660 € HT	DSIL 2022 : 118 200 € DETR 2022 : 70 000 € FONDS VERT 2023 : 173 400 € Département : 153 632 €
Maitrise d'œuvre : 72 095 € HT	Autofinancement : 292 523 € (36%)
TOTAL : 807 755 € HT	TOTAL : 807 755 €

M. JURY propose au Conseil Communautaire de se positionner sur ce dossier.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- confirme l'approbation du projet de rénovation énergétique de la piscine à Dunières,
- approuve le nouveau plan de financement prévisionnel correspondant présenté ci-dessus,
- sollicite Madame la Présidente du Département de la Haute-Loire pour une subvention la plus élevée possible au titre du CAP43,
- dit que les dépenses relatives à ce projet ont été inscrites au budget primitif 2024,
- charge M. le Président de déposer le dossier de demande de subvention correspondant,
- charge le Président et le Vice-Président compétent de prendre toutes décisions utiles pour la réalisation de ce projet.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Bernard SOUVIGNET
Président,

Jean-Pierre SANTY
Secrétaire de séance,



Certifié exécutoire par transmission
en Sous-Préfecture d'Yssingaux le

Affichage et publication effectués le

AR Prefecture

043-244300307-20240408-DC2024040826-DE
Reçu le 16/04/2024